

12 mar 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 12 mars 2004

Précompte professionnel

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant confirmation de deux arrêtés royaux (*) relatifs au précompte professionnel.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant confirmation de deux arrêtés royaux (*) relatifs au précompte professionnel.

La confirmation de ces deux arrêtés royaux officialise plusieurs mesures, comme l'indexation des barèmes du précompte professionnel, l'adaptation des taxes additionnelles communales (portées de 6,7 à 7%) et l'adaptation à la réforme fiscale impôt des personnes physiques (égalité de traitement cohabitants légaux - personnes mariées, augmentation de la quotité du revenu exemptée d'impôt pour les conjoints,) conformément à la décision du Parlement.(*) arrêtés royaux du 15 décembre 2003 et 23 janvier 2004 modifiant, en matière de précompte professionnel, l'AR/CIR '92.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>